

Déclaration des Performances

DoP-C18-trempage vert Classe 2

- (1) Produit type : Bois de structure classé à section rectangulaire
 (2) Référence du lot : cf. BL ou Facture
 (3) Usage : Bois apte à usage en construction et fabrication de ponts
 (4) Fabricant : ILC BOIS SRL - Rue de Clos Champs, 3 - 5580 MONT-GAUTHIER-Belgique
 (5) système d'évaluation et de vérification de la constance des performances : 2+
 (6) Spécification technique harmonisée : **EN 14081-1 + A1 : 2011** - Organisme notifié : **FCBA 0380**
 (7) Performances déclarées :

	Essence (code essence)	Classe de résistance mécanique NF EN 1912 NF EN 338 : 2016	D'après classe visuelle NBN B16-520	Classe de durabilité naturelle EN 350-2 :1994 (si non traité)	Réaction au feu NF EN 13501-1 +A1 :2013	Résistance au feu EN 13501-2 :2016
Performances déclarées bois non traité	Sapin- Epicéa (WPCA)	C18	S6	4 _F ;SH _{HY} ;SH _A ;ST	D-S2, d0	NPD
	Douglas (PSMN)	C18	S6	3-4 _F ;SH _Y ;SA ;DL ;ST ;SMA		
	Pin Sylvestre (PNSY)	C18	S6	3-4 _F ;SH _Y ;SA ;ST		
	Mélèze (LABC)	C18	S6	3-4 _F ;SH _Y ;SA ;DL ;ST ;SMA		
Performances déclarées en cas de bois traités	En cas de traitement par produit de préservation EN 15228 :2009 Cf. désignation des articles sur Facture/BL					
	Type de traitement et de produit de préservation			Par trempage IMPRALIT-TSK 40		
	Classe de pénétration			NP1		
	Valeur critique de rétention (avec termite)			6 kg/m ³		
	Agents biologiques visés			- champignons lignivores - bleuissement - larves d'insectes xylophages y compris termites		
	Emission de substances dangereuses			NPD		
Classe 2 (PT)						

Le classement se fait sur bois mouillé (frais de sciage).

L'organisme notifié réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du Contrôle de la Production en Usine. En conséquence, le certificat 380-CPR-4282 est délivré à l'entreprise désignée au point (4).

Les performances du produit type identifiées en (1) et (2) sont conformes aux valeurs déclarées dans le tableau (7).

Cette déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant désigné au point (4).

Pour le fabricant, et en son nom par M. Ludovic KUYPERS, Dirigeant de l'entreprise.

Mont-Gauthier le 21/12/2023